

Faculté de droit  
Études de 1<sup>er</sup> cycle



Annuaire général 2025-2026  
[registraire.umontreal.ca](http://registraire.umontreal.ca)

# Table des matières

## Introduction

## Programme d'étude

1-325-1-0 Baccalauréat en droit.....	DRT-4
--------------------------------------	-------

# FACULTÉ DE DROIT

Information à jour le 18 août 2025

## Introduction

Tant par son offre pédagogique, son rayonnement et l'intensité de ses activités de recherche, la Faculté de droit est l'une des plus importantes au Canada. Elle compte 54 professeures et professeurs de carrière dispensant, avec l'appui de plusieurs personnes chargées de cours, des enseignements à plus de 1 500 étudiantes et étudiants inscrits aux trois cycles d'études universitaires. La Faculté offre une formation juridique complète et variée donnant ouverture à la pratique du droit, tant au Québec qu'ailleurs au Canada, de même qu'aux carrières pour lesquelles la connaissance du droit constitue un atout majeur. Les activités d'enseignement et de recherche menées à la Faculté se déploient dans tous les secteurs du droit et ceux où il reçoit application. Le savoir juridique est aussi situé dans ses contextes sociaux, politiques et économiques. Rattaché à la Faculté, le Centre de recherche en droit public (CRDP) accueille de nombreux chercheurs et chercheuses de plusieurs disciplines. Il est le plus important du genre au Canada. Également rattaché à la Faculté, le Centre de droit des affaires et du commerce international (CDACI) constitue quant à lui un centre d'animation et de recherche dans un secteur d'activité d'une importance primordiale. La Faculté est un milieu d'enseignement et de recherche plus que centenaire qui, au fil des années, a contribué de façon significative à l'évolution du droit et à sa reconnaissance comme discipline universitaire. Elle oriente ses priorités sur les défis posés aux juristes de l'avenir. Enfin, la Faculté occupe, en exclusivité, un pavillon dans lequel logent notamment une bibliothèque complète, un laboratoire informatique, ainsi qu'une salle d'audience et un laboratoire de cyberjustice.

## Coordonnées générales de la faculté

### Université de Montréal

Faculté de droit  
Pavillon Maximilien-Caron  
3101, chemin de la Tour  
Montréal (Québec) H3T 1N8

Adresse postale  
C.P. 6128, succursale Centre-ville  
Montréal (Québec) H3C 3J7

Téléphone : 514 343-6124  
Télécopieur : 514 343-2199  
Courriel : [info-droit@umontreal.ca](mailto:info-droit@umontreal.ca)  
[www.droit.umontreal.ca](http://www.droit.umontreal.ca)

## Direction

**Doyenne : Geneviève Saumier**

**Vice-doyen aux études de premier cycle :**  
Jérémie Torres-Ceyte

**Vice-doyenne aux études supérieures :**  
Konstantia Koutouki

**Vice-doyen à la recherche et aux affaires internationales :**  
Stéphane Rousseau

**Vice-doyen aux affaires internes et Secrétaire de faculté :**  
Derek McKee

**Directrice administrative :** Justine Perez

**Directrice des cliniques juridiques, activités pratiques et développement professionnel :** Josée Aspinall

**Adjointe à la doyenne :** Aminata Bal

**Directeur au développement et à la qualité des programmes :**  
Patrik Maheux

**Directeur - Gestion des programmes et des études :**  
Martin Scully

1-325-1-0 version 11 (A22)

## Baccalauréat en droit

**Baccalauréat en droit (LL. B.)**

### Objectifs

Le programme de baccalauréat vise à procurer une formation fondamentale en droit. Il vise également à offrir une formation ouverte et flexible préparatoire à des études supérieures et à d'autres études spécialisées tout en s'appliquant dans plusieurs situations professionnelles diversifiées tant au niveau local qu'à l'international. À la fin de cette formation, les étudiants finissants pourront agir comme juristes dans différentes sphères de la société et dans toutes sortes de situations professionnelles nécessitant des compétences et connaissances en droit.

À la fin du programme, l'étudiant pourra :

- Maîtriser les éléments fondamentaux du droit
- Analyser des situations juridiques
- Proposer des solutions juridiques
- Communiquer en droit
- Établir des rapports entre le droit et la société
- Mettre en œuvre une démarche éthique et réflexive.

---

### Exigences d'admission

#### Conditions propres à ce programme

- pour les candidats souhaitant être évalués dans la catégorie des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada:
  - remplir le formulaire d'autodéclaration (voir **Remarques**)
  - fournir les documents permettant de valider le statut (voir **Remarques**)
  - sur invitation, se présenter à une entrevue (voir **Remarques**)
- et
- pour les candidats souhaitant être évalués dans la catégorie des communautés noires :
  - remplir le formulaire d'autodéclaration (voir **Remarques**)
  - avoir la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission
  - sur invitation, se présenter à une entrevue (voir **Remarques**)

---

## Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 ( $\geq 500/699$ ) et un minimum de B2 en expression écrite ( $\geq 475/699$  au TEF ou  $\geq 13/20$  au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TEF : 13 - 14 sur 20	FRS2804
TEF : 300 - 524 sur 699	FRS2804

## Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 48 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.
- Candidat admissible en deuxième ou en troisième année du programme:
  - toute personne promue, ou en voie de l'être, en deuxième ou en troisième année d'un programme de premier cycle offert par une autre faculté de droit du Québec ou par la Faculté de droit (section droit civil) de l'Université d'Ottawa;
  - toute personne ayant complété le certificat en droit, orientation droit général de l'Université de Montréal (30 crédits) ou en voie de le compléter. De plus, **au dépôt de la demande d'admission**, le candidat devra avoir complété un total de 21 crédits de niveau 1000 et, au 1<sup>er</sup> juin, 27 crédits dont 24 crédits de niveau 1000, étant entendu qu'il aura complété le certificat au 15 septembre.
- Candidat des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada :
  - Membre des Premières Nations :
    - Être une personne membre des Premières Nations inscrite au sens de la Loi sur les Indiens (LRC, c I-5) ou être en mesure de confirmer votre statut de membre des Premières Nations au Canada.
    - Être une personne qui n'a pas officiellement son statut de membre des Premières Nations au Canada, mais qui est reconnue par sa communauté (Conseil de bande).
  - Bénéficiaire Inuit : Être une personne Inuit inscrite auprès d'un des quatre registraires de bénéficiaires suivants : Registre des bénéficiaires inuits du Nunavik, Registraire du gouvernement du Nunatsiavut, Registraire de la Nunavut Tunngavik Inc, Registraire de la Inuvialuit Regional Corporation.
  - Membre de la Nation Métis : Être une personne inscrite à l'un des registres des Métis reconnus par le Ralliement national des Métis : Nation métisse de la Colombie-Britannique, Nation métisse de l'Alberta, Nation métisse de la Saskatchewan, Fédération des Métis du Manitoba et Nation métisse de l'Ontario.
- Candidat des communautés noires : Toute personne appartenant à une ou des communautés noires ou d'appartenance multiraciale (le candidat a un parent appartenant à une ou des communautés noires et s'identifie comme issu des communautés noires).

## Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - L'excellence du dossier constitue le seul critère de sélection.
- Pour les candidats admissibles en deuxième ou en troisième année du programme
  - Un nombre de places est déterminé par la Faculté.
  - Une liste d'excellence spécifique est établie en tenant compte de l'excellence du dossier scolaire.
- Pour les candidats des communautés noires et des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada
  - Des places peuvent être attribuées à ces candidats selon la qualité des dossiers.
  - Une première sélection servant à convoquer les candidats à une entrevue (voir **Remarques**) est faite selon l'excellence du dossier scolaire.
  - Aux fins de la sélection finale des candidats, une liste d'excellence est établie en fonction des scores aux entrevues (voir **Remarques**).

## Remarques

### • Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire :

- L'admission au programme d'études Année préparatoire doit avoir été faite sur la base d'un diplôme préuniversitaire.
- Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.

### • Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires

- Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
- Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1<sup>er</sup> juin.

**• Formulaire d'autodéclaration pour les candidats des communautés noires et des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada :** Le formulaire sera disponible dans le Centre étudiant après le dépôt de la demande d'admission et devra être rempli et téléchargé au plus tard 10 jours après ce dépôt. Pour en savoir plus, veuillez consulter les pages dédiées aux communautés noires et communautés autochtones.

**• Documents permettant de valider le statut des candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada :** Veuillez consulter la page dédiée aux candidats des communautés autochtones.

### • Entrevue :

- L'entrevue a pour but de confirmer la motivation et l'intérêt du candidat envers ce programme et la profession.
- Aucune préparation spécifique n'est requise. Les connaissances théoriques ne sont pas évaluées.
- Les candidats sélectionnés sont convoqués, par courriel, par la Faculté de droit.
- L'entrevue est faite en français et se déroule en mode virtuel.
- L'entrevue peut être éliminatoire.

## Règlement des études – dispositions propres au programme

### Consulter les règlements des études de 1<sup>er</sup> cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

#### **Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à plein temps. Le doyen ou l'autorité compétente peut toutefois autoriser l'inscription à temps partiel lorsque l'étudiant a complété les 31 crédits du bloc 70A.

- À temps plein, en première année, l'étudiant s'inscrit à 35 crédits à moins qu'il ne bénéficie d'une reconnaissance de crédits. Par la suite, il s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 21 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à des cours totalisant de 30 à 36 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant autorisé à s'inscrire à temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre).

#### **Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

- En première année, l'étudiant s'inscrit aux cours du bloc 70A, et aux cours DRT1911 et DRT1912 du bloc C, s'il bénéficie d'une reconnaissance de crédits, auquel cas il doit s'assurer d'avoir complété tous les cours du bloc ou des cours équivalents au terme de sa première année d'inscription dans le programme.
- Une combinaison de crédits choisis dans plusieurs blocs à option est recommandée.
- Un cours au choix doit contribuer à l'atteinte des objectifs généraux du programme.

#### *Cheminement Honor*

Pour être inscrit au cheminement honor (12 crédits du bloc 70W), l'étudiant doit avoir une moyenne cumulative d'au moins 3,7 et avoir réussi les cours des blocs 70A et 70B et être inscrit à un des cours du bloc 70 K ou en avoir réussi un. Aux cours du bloc 70W, s'ajoutent tous les cours susceptibles d'être offerts dans les programmes d'études de 2<sup>e</sup> cycle de la Faculté de droit.

#### *Cheminement international*

Pour être inscrit au cheminement international, l'étudiant doit avoir une moyenne cumulative d'au moins 3,3 et, en plus d'avoir réussi le cours DRT2100 et un cours choisi parmi le Bloc 70E, avoir, au choix: effectué un stage d'un trimestre à l'étranger au sein d'une institution partenaire de la Faculté et y avoir suivi avec succès un minimum de 12 crédits; puis avoir complété un minimum de 3 crédits ayant été reconnus par les autorités facultaires comme ayant un caractère international; ou encore, avoir participé à une école d'été à l'étranger et y avoir suivi avec succès 6 crédits reconnus par la Faculté, puis avoir complété un minimum de 9 crédits ayant été reconnus par les autorités facultaires comme ayant un caractère international.

#### **Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

#### **Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

#### **Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque année, détermine la progression dans le programme.

#### **Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

#### **Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

#### **Art. 18 Octroi de grades et attestations**

La réussite du programme donne droit au baccalauréat en droit (LL. B.).

## Structure du programme

### Baccalauréat en droit 1-325-1-0 version 11 (A22)

Le baccalauréat comporte 101 crédits.

#### LÉGENDE

CR : crédit

## Segment 70

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 68 crédits obligatoires, de 30 à 33 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

En 1<sup>re</sup> année, l'étudiant s'inscrit aux cours du bloc 70A et aux cours DRT1911 et DRT1912 du bloc C à moins qu'il ne bénéficie d'une reconnaissance de crédits auquel cas il doit s'assurer d'avoir complété tous les cours du bloc ou des cours équivalents au terme de sa 1<sup>re</sup> année d'inscription dans le programme.

Une combinaison de crédits choisis dans plusieurs blocs à option est recommandée.

### Bloc 70A Éléments fondamentaux

Obligatoire - 31 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 1001	Introduction au droit	2.0
DRT 1010	Fondements du droit	3.0
DRT 1011	Droit des premiers peuples	2.0
DRT 1221	Obligations 1	3.0
DRT 1222	Obligations 2	3.0
DRT 1223	Obligations 3	3.0

Cours	Titre	CR
DRT 1224	Personnes physiques et famille	3.0
DRT 1225	Biens	3.0
DRT 1501	Droit constitutionnel 1	3.0
DRT 1502	Droit constitutionnel 2	3.0
DRT 1505	Droit pénal 1	3.0

### Bloc 70B Approfondissement

Obligatoire - 26 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 2002	Interprétation des lois et raisonnement juridique	3.0
DRT 2022	Théories du droit	2.0
DRT 2100	Droit international public général	3.0
DRT 2233	Résolution des différends	3.0
DRT 2234	Raisonnement probatoire et moyens de preuve	3.0

Cours	Titre	CR
DRT 2400	Droit de l'entreprise	3.0
DRT 2402	Droit des sociétés par action	3.0
DRT 2501	Droit administratif général	3.0
DRT 2505	Droit pénal 2	3.0

### Bloc 70C Compétences transversales

Obligatoire - 11 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 1911	Recherche et analyse juridique en droit privé	2.0
DRT 1912	Recherche et analyse juridique en droit public	2.0
DRT 2923	Solutions juridiques, rédaction et éthique	3.0

Cours	Titre	CR
DRT 2924	Interdisciplinarité et interculturalité	2.0
DRT 3935	Dissertation juridique	2.0

## Bloc 70D Systèmes juridiques et fondements théoriques

Option - Maximum 24 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 3001	Introduction au droit comparé	3.0
DRT 3003	Éléments de common law	3.0
DRT 3005	Sociologie du droit	3.0
DRT 3006	Théories avancées du droit	3.0
DRT 3008	Théorie économique du droit	3.0
DRT 3011	Droit des autochtones	3.0

Cours	Titre	CR
DRT 3013	Droit de l'Union européenne	3.0
DRT 3015	Traditions juridiques autochtones	3.0
DRT 3016	Éthique et droit de l'animal	3.0
DRT 3021	Droit comparé avancé 1	3.0
DRT 3022	Droit comparé avancé 2	3.0

## Bloc 70E Droit international

Option - Maximum 24 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 3103	Droit international des droits de la personne	3.0
DRT 3104	Droit international privé	3.0
DRT 3105	Droit des relations économiques internat	3.0
DRT 3106	Droit transactions commerciales internat	3.0
DRT 3107	Droit international de la mer	3.0

Cours	Titre	CR
DRT 3108	Droit international de l'environnement	3.0
DRT 3109	Droit international des conflits	3.0
DRT 3110	Droit international du travail	3.0
DRT 3112	Féminismes, femmes et droit international	3.0
DRT 3121	Droit international avancé 1	3.0

## Bloc 70F Droit civil

Option - Maximum 30 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 3201	Assurances	3.0
DRT 3202	Vente, louage et mandat	3.0
DRT 3203	Régimes matrimoniaux	3.0
DRT 3204	Successions	3.0
DRT 3205	Sûretés	3.0
DRT 3206	Modes alternatifs de résolution des conflits	3.0

Cours	Titre	CR
DRT 3209	Droit des personnes physiques	3.0
DRT 3210	Responsabilité civile des professionnels	3.0
DRT 3221	Droit civil avancé 1	3.0
DRT 3222	Droit civil avancé 2	3.0
DRT 3231	Droit judiciaire privé avancé	3.0

## Bloc 70G Droit des affaires

Option - Maximum 27 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 3401	Faillite et insolvabilité	3.0
DRT 3402	Contrats et usages commerciaux	3.0
DRT 3404	Droit bancaire	3.0
DRT 3406	Propriété intellectuelle	3.0

Cours	Titre	CR
DRT 3407	Droit des valeurs mobilières	3.0
DRT 3408	Propriété intellectuelle: brevets et marques	3.0
DRT 3421	Droit des affaires avancé 1	3.0
DRT 3422	Droit des affaires avancé 2	3.0

## Bloc 70H Droit public et droit pénal

Option - Maximum 30 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 3501	Droit municipal	3.0
DRT 3502	Partage des compétences législatives	3.0
DRT 3503	Libertés publiques	3.0
DRT 3505	Preuve et procédure pénales	3.0

Cours	Titre	CR
DRT 3506	Pénologie	3.0
DRT 3508	Droit de l'immigration et des réfugiés	3.0
DRT 3509	Droits des victimes d'actes criminels	3.0
DRT 3521	Droit public avancé 1	3.0

## Bloc 70I Droit du travail et droit social

Option - Maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 3600	Introduction au droit du travail	3.0
DRT 3603	Rapports collectifs de travail	3.0

Cours	Titre	CR
DRT 3606	Droits fondamentaux et protection des travailleurs	3.0
DRT 3621	Droit du travail avancé	3.0

## Bloc 70J Droit fiscal

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 3701	Fondements du régime fiscal	3.0
DRT 3702	Régime fiscal de l'entreprise	3.0

Cours	Titre	CR
DRT 3703	Planification fiscale	3.0

## Bloc 70K Formation pratique

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 3910	Séminaire de recherche et rédaction	3.0
DRT 3911	Séminaire de gestion de cas pratiques	3.0
DRT 3912	Séminaire : modes alternatifs solution de conflits	3.0
DRT 3913	Tribunal-école	3.0
DRT 3914	Clinique juridique	3.0
DRT 3915	Concours interne de plaidoirie	3.0

Cours	Titre	CR
DRT 3916	Stage de recherche 1	3.0
DRT 3918	Techniques de procès en droit	3.0
DRT 3940	Concours interne techniques de plaidoirie	3.0
DRT 3941	Stage 1 en milieu communautaire	3.0
DRT 3999	Activité d'intégration	3.0

## Bloc 70L Formation pratique complémentaire

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 3910	Séminaire de recherche et rédaction	3.0
DRT 3911	Séminaire de gestion de cas pratiques	3.0
DRT 3912	Séminaire : modes alternatifs solution de conflits	3.0
DRT 3913	Tribunal-école	3.0
DRT 3914	Clinique juridique	3.0
DRT 3915	Concours interne de plaidoirie	3.0
DRT 3916	Stage de recherche 1	3.0
DRT 3918	Techniques de procès en droit	3.0
DRT 3940	Concours interne techniques de plaidoirie	3.0

Cours	Titre	CR
DRT 3941	Stage 1 en milieu communautaire	3.0
DRT 3947	Assistanat de recherche 1	3.0
DRT 3948	Assistanat de recherche 2	3.0
DRT 3951	Activité pratique complémentaire 1	3.0
DRT 3965	Concours externe de plaidoirie	3.0
DRT 3966	Stage de recherche 2	3.0
DRT 3990	Concours externe techniques de plaidoirie	3.0
DRT 3991	Stage 2 en milieu communautaire	3.0
DRT 3999	Activité d'intégration	3.0

## Bloc 70M Cours thématiques

Option - Maximum 27 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 3803	Droit de l'enfant	3.0
DRT 3806	Droit des professionnels	3.0
DRT 3807	Droit de la consommation	3.0
DRT 3808	Droit du cyberspace	3.0
DRT 3810	Droit de la santé	3.0

Cours	Titre	CR
DRT 3811	Droit et politiques publiques de la jeunesse	3.0
DRT 3812	Le droit d'auteur en musique	3.0
DRT 3814	Propriété et société	3.0
DRT 3881	Thématique avancée en droit	3.0

## Bloc 70W Cheminement honor

Option - 12 crédits.

**Cheminement régulier : 0 crédit Cheminement Honor : 12 crédits**

Cours	Titre	CR
DRT 6565	Fondements et méthodes de la common law	2.0
DRT 6566	Contrats ("Contracts")	3.0
DRT 6567	Responsabilité civile ("Torts")	3.0
DRT 6568	Biens immobiliers ("Real Property")	3.0
DRT 6569	Procédure civile	3.0
DRT 6570	Droit des obligations - problèmes choisis	3.0
DRT 6571	Droit des biens - éléments commerciaux	3.0
DRT 6572	Remedies en droit public et privé	3.0

Cours	Titre	CR
DRT 6573	Fiducies et successions ("Trusts-Estates")	3.0
DRT 6830B	Droit international public avancé	3.0
DRT 6845A	Droit constitutionnel avancé	3.0
DRT 6910	Transactions commerciales internationales 1	3.0
DRT 6920	Financement de l'entreprise	3.0
DRT 6950	Droit international privé avancé	3.0
DRT 6965C	Droit des affaires avancé	3.0
DRT 6965L	Droit des affaires avancé	3.0